



# Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 05 Avril 2023

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2023

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	17	21	04

Vote	
A L'Unanimité	Pour : 21
	Contre : 00
	Abstentions : 00

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :

30 Mars 2023

Certifié exécutoire par le Maire compte  
tenu :

-de sa réception en PREFECTURE  
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2023, le Mardi 05 Avril à 08h30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 30 Mars 2023.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE (08h45) - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE.....(17)

**REPRÉSENTÉS** : M. Alain SARREAU - M. Rémi DUFLO - Mme Fabienne FARAJE - Mme Annie CHRISTOPHE.....(04)

**ABSENTS** : Mme Marylène ROCHEMONT - Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE.....(08)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

## D\_20230405\_12

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2022

#### DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;
- VU le Compte de Gestion de l'exercice 2022 de la commune de Trois-Rivières dressé par Monsieur le Directeur des Finances Publiques du Service de Gestion comptable du Grand Sud Caraïbes dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Réalisations Recettes	2 602 546,19	11 463 133,96	14 065 680,15
Réalisations Dépenses	1 622 976,56	11 188 890,67	12 811 867,23
Résultat d'exécution 2022	979 569,63	274 243,29	1 253 812,92
Résultat reporté	446 005,36	2 302 504,81	2 748 510,17
Part affectée à l'investissement	1 639 248,26		1 639 248,26
Résultat de Clôture	1 435 574,99	937 499,84	2 373 074,83



## Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 05 Avril 2023

- **Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion pour les réalisations des dépenses et des recettes pour l'exercice 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE,**

### À L'UNANIMITÉ

#### Article 1

**D'APPROUVER** le Compte de Gestion de la Commune de Trois-Rivières établi pour l'exercice 2022 par Monsieur le Directeur des Finances Publiques du Service de Gestion comptable du Grand Sud Caraïbes.

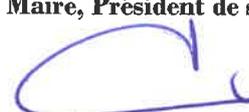
Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 05 Avril 2023.

Au registre suivent les signatures

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,

  
Jean-Louis FRANCISOLE

